

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 23 septembre 2024

N° CP-2024-7-5-1

N° **applicatif** 10393

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction appui et pilotage 2

Service consulté

Direction de l'Action Sociale de Proximité

Direction Santé Prévention PMI

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 DANS LE CADRE DU RESEAU PARENTS 68

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les propositions de subventions de fonctionnement pour 69 actions financées dans le cadre du Réseau Parents 68, pour un montant total de 50 000 €. Ce réseau est le fruit d'un partenariat instauré entre l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, la Collectivité européenne d'Alsace, la Mutualité Sociale Agricole et Mulhouse Alsace Agglomération. Il finance des actions valorisant les ressources parentales, favorisant le lien parents-enfants. Les actions s'articulent autour de différentes modalités d'intervention : actions d'information des parents (individuelles ou collectives) et actions pour et avec les parents, dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité jusqu'à l'âge de la majorité des enfants.

Le Réseau Parents 68 est animé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et s'appuie sur 10 réseaux locaux présents sur chaque territoire dont la mission est de développer des actions interpartenariales, de différentes natures, visant à répondre aux besoins et interrogations des parents sur les questions ayant trait à l'exercice de leurs fonctions parentales.

Le réseau parent 68 fédère et finance des actions collectives dites REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) à l'appui d'un appel à projets annuel visant à conforter les compétences des parents. Il favorise ainsi une planification annuelle, à la fois d'actions en reconduction et de nouvelles actions garantissant ainsi les dynamiques locales et l'adaptation aux besoins.

Ils facilitent également l'accès à l'information à travers leur site et les réseaux sociaux ainsi que leurs réseaux d'acteurs professionnels, favorisant ainsi le contact avec des professionnels.

Le cadre de ces actions vise à la mise en valeur des capacités parentales, dans le respect et le soutien, à travers le dialogue et l'échange entre pairs, et grâce également à des apports professionnels et collectifs.

Au niveau du Haut-Rhin, les différentes actions financées par le réseau ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans et s'inscrivent dans le cadre de la politique relative au soutien à la parentalité et des orientations locales du schéma des services aux familles. Depuis sa création, le réseau est piloté par les partenaires signataires : l'Etat représenté par l'éducation nationale, la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité Sociale Agricole, Mulhouse Alsace Agglomération et la Collectivité européenne d'Alsace.

L'enveloppe globale disponible pour le financement des actions en 2024 est de 211 107 € :

- Caisse d'Allocations Familiales : 140 107 €
- Mutualité Sociale Agricole : 9 000 €
- Mulhouse Alsace Agglomération : 12 000 €
- Collectivité européenne d'Alsace : 50 000 €.

En 2024, 153 dossiers ont été déposés. Il est à noter qu'un dossier peut comporter de 1 à 5 actions, ainsi 318 projets d'actions ont été déposés sur la nouvelle plateforme « Espace en Ligne pour l'accès aux Aides en action sociale » (plateforme ELAN) de la Caisse d'Allocations Familiales, répartis sur l'ensemble du territoire haut-rhinois. Des visites sur site vont être organisées car elles permettent d'échanger avec les porteurs de projets, d'apprécier la mise en œuvre opérationnelle et de rencontrer les parents.

Au regard du nombre de demandes déposées cette année et des crédits disponibles, le comité a été contraint de revoir ses critères d'appréciation. Certaines actions financées les années précédentes, ne pourront l'être dans le cadre de la campagne 2024, notamment les projets en lien avec la nature, la culture et l'accompagnement à la scolarité dès lors que dans le dossier, le porteur du projet n'a pas valorisé explicitement en quoi l'action permet d'engager une réflexion sur les pratiques éducatives. Ainsi sur les 318 actions déposées, seules 210 actions ont fait l'objet d'un avis favorable.

Suite aux réunions du Comité de financement du 19 mars 2024 et 9 avril 2024, il est proposé d'allouer, pour l'année 2024, les crédits suivants au financement des actions de soutien à la parentalité subventionnées par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du Réseau Parents 68 :

- 20 000 € pour des projets à destination de parents et d'enfants de moins de six ans,
- 30 000 € pour des projets à destination de parents et d'enfants de six ans et plus, également du temps d'animation des dix réseaux locaux (200 h chacun).

La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace de 50 000 € portera l'enveloppe globale à 211 107 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 50 000 €, aux associations et organismes relevant du Réseau Parents 68, selon le détail joint en annexe au présent rapport ;

- de préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes prévues au Budget Primitif 2024 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P119	P119O001	P119E01	T04	(4752) 65-65748-411	13 855 €
P119	P119O001	P119E01	T04	(4756) 65-657363-411	500 €
P119	P119O001	P119E01	T04	(4757) 65-657358-411	4 745 €
P119	P119O001	P119E01	T04	(4758) 65-657348-411	900 €
P142	P142O001	P142E01	T05	(4660) 65-65748-420	16 200 €
P142	P142O001	P142E01	T05	(4438) 65-657348-420	4 520 €
P142	P142O001	P142E01	T05	(4482) 65-657358-420	7 780 €
P142	P142O001	P142E01	T05	(4755) 65-657363-420	1 500 €
TOTAL					50 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.